

Développer l'AB sur les zones à enjeux eau

Objectifs :

- Réduire les pollutions diffuses en nitrates et pesticides agricoles par le développement de l'AB autour des captages
- Mobiliser les acteurs régionaux travaillant à la protection de l'eau autour du développement de l'AB
- Diffuser largement les pratiques biologiques sur les zones à enjeux eau
- Développer les références sur l'impact de l'AB par rapport à la qualité des eaux



Contexte et enjeux

En matière de préservation des ressources en eau sur des secteurs agricoles, le développement à grande échelle de **l'agriculture biologique est une solution durable, économe et efficace**. Avec 24 captages classés prioritaires selon la loi Grenelle, **56 captages** au total (groupés sur 4 secteurs : l'Alsace du Nord, le piémont Bas-Rhinois, le Centre Alsace et le sud du Haut-Rhin) considérés comme dégradés par des pollutions agricoles sur toute l'Alsace par le SDAGE, et une nappe du Rhin qui devra retrouver un bon état en 2027 au plus tard, le développement de l'AB prend son importance sur l'ensemble de la plaine d'Alsace, les piémonts et le Sundgau.

En Alsace, des **actions volontaires** ont été mises en place par les différents acteurs concernés, en vue de la reconquête du bon état des masses d'eau, sans entrer dans le dispositif réglementaire ZSCE. Le diagnostic des pressions agricoles sur les AAC et la mise en place de plans d'actions agricoles sont ainsi **animés par la Chambre d'agriculture**, sous pilotage de divers comités : le « Protocole Captages » animé par le CG 67, des « comités de pilotage » locaux sur certains captages du Bas-Rhin, des « comités de suivis » pour chaque captage Grenelle du Haut-Rhin, et un groupe de travail départemental dans le Haut-Rhin.





Les indicateurs :

Réalisation de l'analyse territoriale de développement de l'AB en Alsace :

- 37 entretiens avec les « experts » du territoire
- soit 17 organismes concernés
- 2 réunions de restitution
- 1 rapport final

Nombre de participations à des « réunions captages » : 19

Nombre d'autres réunions sur la protection de l'eau : 41

Nombre d'actions de sensibilisation localisées sur des zones à enjeux eau : 14

Nombre d'articles sur la bio et l'eau : 4

1 plaquette « bi-eau » pour les agriculteurs



Nombre d'interventions sur l'AB en formation MAET : 12

Agriculteurs localisés sur des AAC dégradés :

- moyenne : 38 contacts / an au pôle conversion
- 30 « visites conversion »
- 21 conversions à l'AB

Nombre de communes « AAC dégradée » comptant des agriculteurs bio : 51 (soit 23%)

105 agriculteurs bio sur ces communes, exploitant 1820 ha

5 projets de recherche soutenus

Mise en œuvre

- En préalable, entre 2010 et 2012, l'OPABA a réalisé une **analyse territoriale du potentiel de développement de l'AB** sur l'ensemble de la région alsace, en tenant compte des nombreuses aires d'alimentation de captages dégradés. Ainsi, des freins et leviers à actionner ont été identifiés dans les différents territoires.
- A partir de 2011, l'OPABA a pu participer aux différentes **réunions de pilotage** des diagnostics des pressions agricoles et des plans d'actions agricoles autour des **captages dégradés** ; ainsi, le travail a surtout consisté à intégrer l'AB dans l'ensemble des plans d'actions décidés.
- Outre les « réunions captages », l'OPABA a intégré d'autres instances traitant de la protection des ressources en eau : dispositif Ecophyto, opérations Agrimieux, Agendas 21, Semaine des Alternatives aux Pesticides, Groupements Régionaux des Producteurs Bio de Lorraine et Champagne Ardenne, etc.
- L'OPABA et la chambre d'agriculture ont commencé à mettre en place les actions AB des plans d'actions agricoles captages :
 - Actions de **sensibilisation** classiques : fermes de démonstration bio, RV bouts de parcelle et démonstrations de matériels spécifiques, articles, etc. (cf. fiche bilan sensibilisation à l'AB)
 - **Formation** de sensibilisation à l'AB sur une journée, interventions sur l'AB (présentation générale et techniques) dans les formations MAET
 - Réalisation d'une **plaquette** d'information aux agriculteurs « bi-eau »
 - Une partie des projets suivis par le pôle conversion correspond à des agriculteurs situés dans des communes concernées par une AAC
 - 3 **études de faisabilité** pilotes réalisées par l'OPABA pour développer et maintenir l'AB sur des territoires à enjeux eau : développement de circuits courts bio en Outre Forêt, introduction de 20% de bio en restauration collective autour de Mulhouse et valorisation du lait biologique dans le sud du Haut-Rhin
- La **veille technique** sur l'impact de l'AB sur la qualité des eaux se fait par des lectures bibliographiques et par le soutien/la participation à des projets de recherche régionaux

Les moyens engagés

0,5 ETP (dont 0,35 ETP OPABA et 0,25 ETP Chambre d'agriculture)

Et demain

Il est important de continuer à travailler au développement de l'AB sur les zones à enjeux eau avec l'ensemble des acteurs œuvrant à la protection des ressources en eau et en cohérence avec leurs actions. Après avoir principalement travaillé à insérer des actions bio dans l'ensemble des programmes d'actions agricoles autour des captages dégradés, l'objectif est de se concentrer sur la **réalisation de ces plans d'actions**.

A retenir

56 captages dégradés, des zones avec initialement peu de demandes de conversions à la bio (sauf les viticulteurs du piémont), de nombreux partenaires: le développement de l'AB sur ces territoires est un travail multi-acteurs de longue durée.